

Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 27 (1954-1955)

Heft: 6

Rubrik: Internationale Umschau

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hinsichtlich des Einflusses des Films auf die Jugend wird festgestellt, daß ein häufiger Kinobesuch nur vereinzelt als unmittelbare Ursache jugendlicher Straftaten nachgewiesen werden kann. Dagegen konnte beobachtet werden, daß ein stetiger Kinobesuch junge Leute oft von der Schule und Arbeit ablenkt, eine ungesunde Frühreife fördert und insbesondere bei schwachen Charakteren die geistige und sittliche Verwahrlosung fördert. M.

*

An der Eidgenössischen Turn- und Sportschule Magglingen findet mit Beginn am 4. Februar 1955 ein *Kurs zur Ausbildung von Sportlehrern und Sportlehrerinnen* im freien Beruf statt. Eventuelle Interessenten erhalten weitere Auskunft vom Schulsekretariat in Magglingen (Tel. 032 2 78 71).

*

Der Große Rat des Kantons Luzern hat ein neues Erziehungsgesetz herausgegeben. Die Aufgabe der Schulen wird wie folgt formuliert:

«Die Schulen des Kantons Luzern erstreben in Zusammenarbeit mit dem Elternhaus und den zuständigen Organen der religiösen Bekenntnisse die Erziehung und Ausbildung der Jugend zu tüchtigen, Gott, der Heimat und der Gemeinschaft gegenüber verantwortungsbewußten Menschen.

Sie erfüllen diese Aufgabe durch die harmonische Entwicklung der geistig-seelischen und körperlichen Anlagen nach christlichen, demokratischen und sozialen Grundsätzen.

Der Unterricht hat auf allen Schulstufen auch der vaterländischen Erziehung zu dienen.»

*

INTERNATIONALE UMSCHAU

Les polices de 17 pays étudient les problèmes que pose la protection des enfants.

Entre le foyer familial et l'école, lieux d'affection et de formation, la rue est pleine de dangers pour un adolescent. Indépendamment des risques d'accidents liés à la circulation, l'enfant y côtoie, dans une atmosphère d'hostilité ou d'indifférence, une foule d'adultes qui, à l'inverse des parents et des maîtres, se soucient peu de sa croissance ou de son éducation.

La police apparaît comme la seule autorité capable de le protéger sur la voie publique. Aussi s'attache-t-elle dans de nombreux pays à convaincre l'opinion de ce que la répression ne constitue pas son unique raison d'être: le rôle social qui lui revient, présente en effet un intérêt tout aussi grand. Certains policiers reçoivent une formation spéciale pour assurer la protection des enfants, pour prévenir les délits qu'ils sont susceptibles de commettre et même — par exemple, à Amsterdam — pour «chapitrer» amicalement les jeunes coupables qu'il a fallu conduire au poste.

Conscients de l'importance de ces problèmes, l'Unesco a demandé à la Fédération internationale des Fonctionnaires supérieurs de Police — qui représente 17 pays — d'établir un rapport sur le rôle de la police dans la protection de la santé mentale des enfants. Rédigé par un groupe d'experts — membres de la Fédération, éducateurs, psychiatres, psychologues et personnes spécialisées dans l'action

sociale — ce document a fait l'objet d'une ample discussion lors de la Conférence annuelle de la Fédération, qui s'est tenue ce mois-ci en la Maison de l'Unesco.

A la lumière de l'expérience acquise dans différents pays, plusieurs principes généraux ont été dégagés qui peuvent servir de base à l'action de la police dans ce domaine. Les délégués ont eu leur attention particulièrement attirée par les effets nocifs de l'alcoolisme, de la littérature pornographique et par la corruption due à la rencontre d'adultes malfaisants. Des exemples précis ont été donnés d'influences néfastes qui se situent dans la rue: enfants accostant des inconnus pour qu'ils les fassent assister à des spectacles cinématographiques réservés aux adultes (de tels contacts sont souvent aussi nocifs, sinon plus, que le film lui-même); adolescents absorbant sur la voie publique des boissons qui leur sont interdites ou buvant en compagnie d'individus irresponsables. Dans de telles circonstances, ce n'est pas seulement en tant que représentant de la loi que le policier peut protéger les enfants, mais aussi comme un adulte responsable et socialement conscient.

Tout dépend ici du comportement personnel du sergent de ville, de sa connaissance des enfants et de la compréhension qu'il manifeste à leur égard. Entre également en ligne de compte le degré de coopération existant entre la police, les écoles et les institutions de tous genres, destinées à venir en aide à la collectivité.

Cette fonction sociale de la police en général aussi bien que de ses services spécialisés pose automatiquement des problèmes de recrutement et de formation, à tous les échelons de la hiérarchie. Les experts ont conclu à l'absolue nécessité d'une formation élémentaire de tous les policiers, de façon qu'ils soient instruits du développement de l'enfant, tant d'un point de vue pratique que théorique. Ces stages de préparation permettraient au surplus de distinguer ceux qui manifestent des aptitudes particulières pour la protection de la jeunesse. Les sergents de ville et officiers de police ainsi sélectionnés feraient des études complémentaires, qui leur permettraient de gagner la confiance des enfants et des adolescents.

On s'attacherait, par exemple, à familiariser les stagiaires avec la technique des interrogatoires dont il est préférable de se servir quand on s'adresse aux jeunes — méthode fort différente de celle que l'on utilise avec les adultes. On insisterait auprès d'eux sur les troubles profonds que risque de causer dans l'esprit des enfants l'intervention spectaculaire de la police dans les foyers familiaux; il est en effet préférable que l'arrestation des parents, quand elle doit avoir lieu, se produise sans que les enfants le sachent ou en leur absence.

Les experts ont souligné l'intérêt qu'il y aurait à associer des hommes et des femmes dans cette action protectrice en faveur des adolescents. Tenant compte des traditions et de la culture des différents pays, ils ont recommandé la formation soit de femmes-policiers, soit d'assistantes chargées spécialement de la surveillance des enfants.

A propos des expériences déjà faites avec succès dans ce domaine, le rapport mentionne les clubs de jeunes organisés par la police canadienne pour soustraire les adolescents aux influences fâcheuses de la rue et leur donner le goût de saines récréations; c'est ainsi qu'on a pu considérablement réduire à Montréal le nombre des jeunes délinquants. A Liverpool, un service spécial a été créé dans la police municipale de façon à ne pas laisser les pré-délinquants livrés à eux-mêmes.

Cet important rapport, accueilli avec satisfaction par la conférence, sera étudié au cours des prochains mois dans les pays représentés au sein de la Fédération, en même temps que par des experts étrangers à la police. Avant la fin de cette année, il sera distribué sous sa forme définitive — en anglais, en espagnol et en français — aux gouvernements et aux forces de police des différentes régions du monde.

L'étude du rôle de la police considéré de cette manière entre dans le cadre d'un programme de l'Unesco tendant à montrer comment de nombreuses

professions peuvent contribuer au développement psychologique des enfants. Les problèmes pratiques que pose l'éducation pré-scolaire ont déjà été exposés dans une brochure intitulée «l'Hygiène mentale à l'école maternelle» (collection «Unesco; Problèmes d'éducation» no 9). L'Association nationale pour l'hygiène mentale (Royaume Uni) a entrepris l'examen des problèmes de tensions à l'école primaire. L'Institut de l'Unesco pour l'Education, situé à Hambourg, vient de terminer de son côté une étude sur les fonctions, l'organisation et le personnel des services de psycho-pédagogie, qui sera publiée cette année; il prépare actuellement un document sur le choix et la formation des maîtres par rapport à leur influence sur le développement physique et intellectuel des élèves.

Parmi les projets de l'Unesco pour l'année prochaine figure la publication, sous la forme d'un ouvrage, des résultats d'une étude faite en 1952 par une trentaine de psychologues, d'éducateurs, d'administrateurs, de médecins, de spécialistes en matière d'action sociale, et relative aux répercussions de l'éducation sur la santé mentale des enfants en Europe.

Il s'agit, on le voit, d'un ensemble de recherches sur les influences sociales qui favorisent ou gênent le développement harmonieux de l'enfant. Le but de toutes ces études est de supprimer peu à peu les états d'anxiété et de tension, sources de conflits entre les individus, entre les groupes et entre les nations.

Information Unesco

BÜCHERBESPRECHUNG

Die bisherige Zeitschrift «Graphologischer Dienst» hat ihre endgültige Form in der «Ausdruckskunde» Zweimonatsschrift zur Beurteilungspraxis von Handschrift — Kinderzeichnung — Test, gefunden. Bereits das erste Heft umfaßt interessante Arbeiten: Prof. Dr. Robert Heiss: Die Zuverlässigkeit der Graphologie. Dr. A. Reiss: Über die Verwendung der Graphologie in diagnostischen Testserien. M. de Trey: Handschriftveränderungen unter Alkoholeinfluß. Herm. Fischer: Die Entwicklung zeichnerischer Darstellungen beim Kinde. Fred Schwarzenbach: Zur Psychologie der Kindererziehung. Rosemarie Pfitzer: Handschrift und Erziehung. F. Käser-Hofstetter: Raum und Projektion.

Alle die sich für graphologische und Testfragen interessieren, können die Zeitschrift beziehen durch den Verlag: «Verlag der Ausdruckskunde», Basel, Malzgasse 9, oder Heidelberg, Bergstraße 73. G.

Der «Gewerbeschüler» vom Verlag H.R. Sauerländer & Co., Aarau, bringt unter der Redaktion von Hans Keller eine Dokumentation über die «Hölle der Fremdenlegion» heraus. Sämtliche Phasen des Fremdenlegionärdaseins werden dokumentarisch belegt. Wahrheit und Dichtung werden durch authentische Berichte klar geschieden. Es ist sehr verdienstlich, daß Hans Keller eine Broschüre für unsere reifere Jugend zusammengestellt hat, um der falschen Romantik des